

COUPE DES REGIONS ENDURO

2 Avril 2017 à BOUTEVILLE (16)

Les équipes envoyées à la Coupe des Régions ENDURO pour représenter la Champagne Ardenne sont composées de :

EQUIPE 1 :

- LORIN Thomas
- HUGOT Pierrick
- GAUTHEROT Martin

EQUIPE 2 : (ESPOIR)

- POTRIQUET Florent
- DENIS Nicolas
- CREPIN Victor

DELEGUE : M. DELSAUT Lionel

COMPTE RENDU COMMISSION DE TRIAL

3 Février 2017 à 19 heures

Lieu : IPTEC Reims

1- Bulletin de présence

Membres	Présents	Excusés	Absents
Philippe Dupuis	X		
Jean-Paul Deremarque	X		
Gilles Boyer	X		
Jean-Claude Lagneau	X		
Basile Gautherot	X		
Olivier Lepellec	X		
Franck Bally	X		
Laurent Noiret	X		
François Lebegue	X		
Secrétaire			
Amandine Tessier		X	
Invité			
Phillipe Collet		X	

2- Ordre du jour

1. Accueil des membres de la commission
2. Approbation du CR de la commission du 10 Novembre 2016
3. Proposition de Cooptation

- Philippe Collet fait acte de candidature pour compléter la commission

4. Infos Championnat de France et RTS
Présentation du calendrier provisoire 2017 (Mondial et France)
Présentation du RTS 2017
5. Calendrier Championnat – Calendrier Ecole de trial
 - 5.1. Calendrier Championnat
 - 5.2. Calendrier Ecole – Choix des moniteurs

Discussion sur le projet de calendrier
Validation des dates
Validation des moniteurs

6. Démon école de trial

Préparation Démo, programmation visite sur site, mobilisation des trialistes

7. Trial des régions

- 7.1. Equipe à engager en 2017
- 7.2. Trial des régions 2018

Rappel sur le règlement du Trial des régions

Proposition d'équipe à engager

Proposition de demande de subvention par la ligue

Proposition d'incitation des clubs champenois à postuler pour 2018

8. Protection dorsale / ventrale

9. Pass tout terrain

Proposition d'aide financière de la ligue pour accéder au Pass TT à moindre coup

10. Trial éducatif

Faire participer les plus jeunes au moins à Caisnes
Organisation d'un trial éducatif (Club ?)

11. Questions diverses

12. Clôture de la réunion

3- Approbation du CR de la commission du 10/11/2016

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

4- Proposition de Cooptation

Mr Philippe Collet, du club du Cercle de l'amitié de Hermonville à fait acte de candidature afin de venir compléter notre commission. Mr Collet est le père d'un de nos meilleurs trialistes de Champagne Ardennes.

La commission accueille favorablement cette candidature et demande la cooptation de Mr Collet lors de la prochaine réunion de ligue.

5- Infos Championnat de France et RTS

- Présentation du calendrier du championnat 2017

CALENDRIER PROVISOIRE 2017

	MAI 28/11/2016	MONDIAL				EUROPE			FRANCE		
DATES/EPREUVES											
		Hommes	Femmes	125cc	X-Trial	Hommes	Femmes	Jeunes	Adultes, Jeunes & Fém	Classiques	Open Free
	3 février				Barcelona						
	11-mars				WR Neustadt						
	23-mars				Marseille						
	31-mars				Nice						
	1er-2 avril										
	7 avril				X-Trial Nations Pau						
	16 avril								Allessec		
	22-23 avril					Pays-Bas	Pays-Bas	Pays-Bas			
	29-30 avril					Belgique					Allessec
	06-07-08 mai									3 jours du Cantal	
	13-14 mai	Espagne		Espagne							
	21-mai										Langon-France
	25-26-27 mai									3 jours de l'Aveyron	
	26-28 mai	Japon		Japon		Lettonie	Lettonie				
	03-04 juin										
	10-11 juin										
	17-18 juin	Andorre		Andorre							Quinssaines
	24-25 juin	France		France							
	1er-02 juillet								Auron		
	08-09 juillet	Angleterre		Angleterre							
	13-16 juillet									4 jours de la Creuse	
	22-23 juillet										
	28-30 juillet	USA	USA							3 jours des Vosges	
	05-06 août					Italie	Italie	Italie			
	12-13 août										
	19-20 août										
	26-27 août										
	02-03 septembre								Bréal / Monfort		
	09-10 septembre	Rep Tchèque	Rep Tchèque								
	16-17 septembre	Italie	Italie								
	23-24 septembre	TDN Espagne	WTDN Espagne								
	30sept-1er octobre										Aydat
	7 octobre								Le Revest		
	15 octobre								TDR Tanneron		
	22 octobre										Belvès
	27-28-29 octobre									3 jours de la Truyère	

Le championnat de France est ouvert à tous, le but étant d'atteindre le seuil de 105 pilotes. Les pilotes pourront s'inscrire au maximum la veille de la course dans la catégorie critérium. Ils ne pourront prétendre à aucun titre au regard du championnat de France. Il est tout de même précisé que pour s'aligner au départ, les pilotes devront avoir au minimum un très bon niveau S3.

- Présentation du RTS

Lien à copier dans le navigateur :

<http://www.ffmoto.org/page/voir-les-reglements/2/803ACA48-5F8EA863-01FC9012-79DA9531>

Le RTS est consultable sur le site de la FFM. A partir de 2018 ce règlement sera applicable au niveau régional. La FFM souhaite une harmonisation, il y a de toute évidence encore trop de différence entre les ligues. (Pour exemple, la couleur des fléchages sont parfois différents...), à suivre...

6- Calendrier Championnet de ligue – Calendrier Ecole de Trial

Après discussions

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
01 D Jour de l'An	01 M	01 M	01 S	01 L Fête du Travail	01 J
02 L	02 J	02 L	02 D Barbey Serroux 88	02 M	02 V
03 M	03 V	03 V	03 L	03 M	03 S
04 M	04 S	04 S	04 M	04 J	04 D Pentecôte
05 J	05 D	05 D Ecole Hermonville	05 M	05 V	05 L Lundi de Pentecôte
06 V	06 L	06 L	06 J	06 S	06 M
07 S	07 M	07 M	07 V	07 D Election Presidentielle	07 M
08 D	08 M	08 M	08 S	08 L Victoire 1045	08 J
09 L	09 J	09 J	09 D Maisse 91 (IDF)	09 M	09 V
10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S Ecole Monthermé
11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D Legislatives
12 J	12 D	12 D St Lucien 28 (IDF)	12 M	12 V	12 L
13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M
14 S	14 M	14 M	14 V	14 D Ecole Caisnes	14 M
15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J
16 L	16 J	16 J	16 D AL LASSAC (FR)	16 M	16 V
17 M	17 V	17 V	17 L Lundi de Pâques	17 M	17 S
18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D Nieder Morschwirh 68
19 J	19 D Ecole Chaumont	19 D Andlau 67	19 M	19 V	Legislatives
20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	19 L
21 S	21 M	21 M	21 V	21 D Nemours 77 (IDF)	20 M
22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	21 M
23 L	23 J	23 J	23 D Election Presidentielle	22 J	22 J
24 M	24 V	24 V	24 L	23 M	23 V
25 M	25 S	25 S	25 M	24 M	24 S
26 J	26 D	26 D Ecole Larchant	26 M	25 J Ascension	25 D MONTHERME (LMCA)
27 V	27 L	27 L	27 J	26 V	Chouzelot 25
28 S	28 M	28 M	28 V	27 S Démo Sedan	Caisnes 60 (IDF)
29 D	28 M	29 M	29 S	28 D Marcoussis 91 (IDF)	26 L
30 L	29 M	30 J	30 D Maxeville 54	29 L	27 M
31 M	30 M	31 V	31 M	30 M	28 M
	31 M			31 M	29 J
					30 V
					31 M

Légende	Championnat de France	Championnat Loraine	Championnat IDF	Championnat Bourgogne	Championnat LMCA	Ecole de Trial LMCA
Championnat de France	Allassac 16/4 Auron 1et 2/7 Bréal / Monfort 3/9 Le Revest 8/10 Trial des regions Tanneron 15/10	Championnat Loraine	Championnat IDF	Championnat Bourgogne	Championnat LMCA	Ecole de Trial LMCA
		Andlau 19/3 Barbey Serroux 2/4 Maxeville 30/4 Nieder Morschwirh 18/6 Chouzelot 25/6 Bellefosse 9/7 Echenose la Meline 16/7 Saultmatt 10/9 La Bressaude 24/9 Luxeuil 1/10	St Lucien 12/03 Maisse 09/04 Nemours 21/05 Marcoussis 25/5 Caisnes 25/6 Looze 9/7 Marssangis 3/9 Nemours 10/9 St Chéron 1/10	Looze 9/7 Marssangis 3/9	Barbey Serroux 02/04 Maisse 09/04 Nemours 21/05 Monthermé 25/06 Looze 09/07 La bressaude 24/09 Vertus 22/10	Chaumont 19/02 Dim. Hermonville 5/3 Dim. Larchant 26/3 Dim. Senonville 23/04 Sam Caisnes 6,7,8 ou 14 05 Monthermé 10/06 Sam Vertus 1/10 Dim Démo Sedan 27/5 Sam.

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01 S AURON (FR)	01 M	01 V	01 D Luxeuil 70	01 M Toussaint	01 V
02 D AURON (FR)	02 M	02 S	St Chéron 91 (IDF)		02 S
03 L	03 J	03 D BREAL/MONFORT (FR)	Ecole Vertus	02 J	03 D
04 M	04 V	04 L	Marsangy 89 (IDF)	03 M	04 L
05 M	05 S	05 M		04 M	05 M
06 J	06 D	06 M		05 J	06 M
07 V	07 L	07 J		06 M	07 J
08 S	08 M	08 V	08 D LE REVEST (FR)	07 S	08 V
09 D Bellefosse 67	09 M	09 S		08 M	09 S
Looze 89 (IDF)	10 J	10 D Saultmatt 68		09 L	10 D
10 L	11 V	Nemours 77 (IDF)		10 M	11 L
11 M	12 S			11 M	12 M
12 M	13 D			12 J	13 M
13 J	14 L			13 V	14 J
14 V Fête Nationale	15 M Assomption			14 S	15 V
15 S				15 M	16 S
16 D Echenose La Meline 70	16 M			16 J	17 D
17 L	17 J			17 V	18 L
18 M	18 V			18 M	19 M
19 M	19 S			19 J	20 M
20 J	20 D			20 V	21 J
21 V	21 L			21 S	22 M
22 S	22 M			22 D VERTUS (LMCA)	23 S
23 D	23 M			23 L	24 D
24 L	24 J	24 D La Bressaude 88		24 M	25 L Noël
25 M	25 V			25 M	26 M
26 M	26 S			26 J	27 J
27 J	27 D			27 V	28 M
28 V	28 L			28 S	29 J
29 S	29 M			29 D	30 V
30 D	30 M			30 L	31 S
31 L	31 J			31 M	

Légende	Championnat de France	Championnat Loraine	Championnat IDF	Championnat Bourgogne	Championnat LMCA	Ecole de Trial LMCA
Championnat de France	Championnat Loraine	Championnat IDF	Championnat Bourgogne	Championnat LMCA	Ecole de Trial LMCA	
Allassac 16/4 Auron 1et 2/7 Bréal / Monfort 3/9 Le Revest 8/10 Trial des regions Tanneron 15/10	Andlau 19/3 Barbey Serroux 2/4 Maxeville 30/4 Nieder Morschwirh 18/6 Chouzelot 25/6 Bellefosse 9/7 Echenose la Meline 16/7 Saultmatt 10/9 La Bressaude 24/9 Luxeuil 1/10	St Lucien 12/03 Maisse 09/04 Nemours 21/05 Marcoussis 25/5 Caisnes 25/6 Looze 9/7 Marssangis 3/9 Nemours 10/9 St Chéron 1/10	Looze 9/7 Marssangis 3/9	Barbey Serroux 02/04 Maisse 09/04 Nemours 21/05 Monthermé 25/06 Looze 09/07 La bressaude 24/09 Vertus 22/10	Chaumont 19/02 Dim. Hermonville 5/3 Dim. Larchant 26/3 Dim. Senonville 23/04 Sam Caisnes 6,7,8 ou 14 05 Monthermé 10/06 Sam Vertus 1/10 Dim Démo Sedan 27/5 Sam.	

Les dates et les lieux des cessions Ecole de Trial pourront être modifiés en fonction des autorisations des clubs qui nous accueillent sur leurs terrains et des disponibilités des moniteurs.

Le choix des moniteurs se fera en fonction de leur disponibilité et des lieux des stages.

7- Démo Trial

Il nous est proposé de réaliser une démonstration trial à Sedan en mai.

Une rencontre avec les organisateurs sera programmée prochainement afin de définir le besoin en obstacles et les possibilités d'aménagement.

La Démo est programmée, reste à faire le point avec les trialistes qui seront présents.

8- Trial des régions

Compte tenu du potentiel pilote actuel en Champagne Ardennes, la commission souhaite engager au moins une équipe pour représenter et faire briller nos couleurs le 15 Octobre à Tanneron (83).

Il sera demandé une proposition de subvention après de la ligue pour la prise en charge totale ou partielle des frais de nos pilotes et des suiveurs (1 suiveur par équipe).

Il serait aussi souhaitable d'inciter nos clubs à postuler pour un trial des régions 2018. Des aides sont proposées par la FFM.

9- Protection dorsale / ventrale

La protection dorsale devient obligatoire pour le championnat de France, la protection ventrale reste conseillée.

Certaines ligues limitrophes s'alignent sur le France, et compte tenu que notre championnat comporte des épreuves de ces mêmes ligues, il nous apparaît logique à ce jour de nous aligner aussi sur ce règlement, afin que nos pilotes ne soient pas pris au dépourvu.

Le port de la protection dorsale est donc obligatoire. La commission se réserve le droit d'aménager cette règle en fonction des évolutions probables en début de championnat.

Un modèle de protection est présenté à la commission, afin de se faire une parfaite idée du produit.

10-Pass tout terrain

Afin de favoriser l'usage du Pass tout terrain et de tenter de diminuer la différence de prix entre un Pass Circuit (de l'ordre de 15€) et le Pass tout terrain (de l'ordre de 39€), certaines ligues ont accepté d'aider les clubs et les trialistes en subventionnant

les Pass Trial à hauteur de 24 €. Ceci leur permet de proposer des journées de stage et des entrainements à un prix attractif, d'attirer de nouveaux pilotes qui prendront probablement une licence l'année suivante.

Une proposition dans ce sens sera soumise lors de la prochaine réunion de ligue

11-Trial éducatif

Un championnat trial éducatif est organisé par la FFM pour les pilotes âgés de 11 ans maximum.

La commission fait le point des possibilités d'engagement de nos plus jeunes pilotes au moins pour la journée éducative organisé à Caisnes au mois de Mai. A priori, un seul de nos pilotes pourra s'inscrire. Une démarche dans ce sens est entamée auprès des parents.

D'autre part, la commission souhaite que nous club s'investissent dans une démarche éducative et se tient à disposition des clubs qui souhaiteraient s'intéresser à ce projet ou plus simplement se proposer comme organisateur d'une manche Trial éducatif 2018.

12- Questions diverses

Pas de questions diverses

13-Clôture de la réunion

La réunion est close à 23H

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

Réunion du samedi 4 mars 2017

PROJET

Le Comité Directeur de la Fédération Française de Motocyclisme s'est réuni le samedi 4 mars 2017 à l'hôtel Campanile de Bagnolet (93), sous la présidence de Monsieur Jacques BOLLE, Président.

PRESENTS :

Mesdames Isabelle ANDRIEUX, Nadine FAIVRE, Nicole FUENTES, Pascale RESCHKO-JACQUOT, Nadia TEULE, Annie VILLA VEGA et Valérie VOISIN.

Messieurs Alain BELLANGER, Patrick BERTAUD, Didier BOFILL, Jacques BOLLE, Thierry BOUIN, Patrice BRACHET, François COURBOULEIX, Patrick COUTANT, Patrick DAVID, Jean-Marc DESNUES, Philippe DURAND, Joël FAIVRE, Jean-Pierre FOREST, Gilbert GONTIER, Christian GOUX, Olivier JACQUES, Patrick LAMOUREUX, André LIOGIER, Pierre ORTEGA, Thierry POMMIER, Vincent RIGAUDIAS, Jean-Marc SCHICKEL, Frédéric SCHOTS, Patrick THOLLAS et Serge VERNOIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Messieurs Jean-Christophe REGAL, Président de la Commission Tourisme, Franck GUITTARD, Président du Comité des Professionnels de la Moto et Jean-Pierre MOREAU, Président du Comité Mobilité et Sécurité Routière.

Monsieur Jean-Pierre MOUGIN, Ancien Président.

Monsieur Patrick STADLER, Président de la LMR Picardie.

Messieurs Jean-Claude CLAVREUL, Antoine JULIEN, Jacques LEMAITRE (en partie) et Robert LIQUIER, Membres Honoraires.

Messieurs Sébastien POIRIER, Directeur Général, Philippe THIEBAUT, Directeur Technique National, Alex BOISGROLIER, Pierre BONNEVILLE (en partie), Vincent CHAUMET-RIFFAUD, Michel LEROY et Madame Charlotte RICHARD.

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mesdames Emma CLAIR DUMONT, Dany DIEUDONNE et Christine SIMON. Messieurs Vincent DUSSOLLIER, Philippe LEBEAU, Gilles PLANCHON TOURLY, Benoist SAURAY et Eric SIMON, membres du Comité Directeur.

Monsieur Yves PRADEAU, Président du Comité Environnement et Développement Durable.

Messieurs Raoul BERTRAND, François CHEVALIER, Maurice CHEVILLOT, Jean CHIROUZE, Michel DEGRANGE, René FERMONT, Raymond GUICHER, Marc JEANSOU, Charles KRAJKA, Eugène MULLIE, Jacques ROBLIN, Guy TOURNIER et Michel VIGE, Membres Honoraires.

Monsieur Fernand DIEUDONNE, Président de la LMR d'Ile de France.

Madame GALY Clotilde et Maître GRAVE Michel.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Nathalie LEMOINE.

NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS PRESENTS : 32.

Le Président BOLLE ouvre la séance à 09h40 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité Directeur.

Il leur donne des nouvelles rassurantes du vice-président Eric SIMON, qui a subi une lourde opération chirurgicale mi décembre et se trouve actuellement en centre de rééducation. L'ensemble des participants lui souhaitent un prompt rétablissement et espèrent le revoir prochainement.

Q. 01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 DECEMBRE 2016.

Modification demandée par M. LEBEAU (en italique):

Q. 05 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DES COMMISSIONS, COMITES ET COLLEGES REUNIS LORS DU CONGRES ANNUEL DE LA FEDERATION A BORDEAUX.

Les procès-verbaux des réunions des commissions, comités et collèges suivants ont été soumis à la validation des membres du Comité Directeur :

- Motocross.
- CNV.
- Enduro et Rallyes TT.
- Trial.
- Rallyes Routiers.
- Courses sur Piste.
- Médical.
- Motos Classiques et Historiques.
- CEDS.
- Moto-Ball.
- Courses sur Sable.

Monsieur LEBEAU demande une modification du procès-verbal de la réunion du Comité Motos Classiques et Historiques (page 2–Q.1 Motocross) concernant le travail effectué par les OCT désignés sur l'épreuve. Toutefois, le Comité Directeur n'a pas demandé de modification du texte de ce procès-verbal.

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité ces procès verbaux.

La Direction des Sports et de la Réglementation et la Direction Technique Nationale adresseront aux membres du Comité Directeur les versions définitives de ces PV de réunions.

Le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2016 est adopté en tenant compte de cette modification.

Q. 02 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

2.1 Déplacements du Président.

- **6 décembre** : RDV Ministère des Sports au sujet des assurances des sportifs de Haut Niveau.
- **10 décembre** : Assemblée Générale de la LMR de Bourgogne à Monetau (89).
- **10 janvier** : Repas du personnel FFM et AGCC.
- **12 janvier** : Conférence de presse des 50 ans de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) à l'Assemblée Nationale.
- **15 janvier** : Championnat de France des Sables à Grayan (33).
- **17 janvier** : Conférence de presse de l'Enduropole du Touquet à l'Assemblée Nationale.
- **18 janvier** : Réunion assureurs anglais.
- **19 janvier** : Second oral de l'assureur Gras Savoye.
- **30 janvier** : Assemblée Générale de la LMR des Pays de la Loire à La Pommeraie (49).
- **31 janvier** : Second oral de l'assureur Verspieren.
- **4 février** : Assemblée Générale de la LMR d'Alsace à Boesenbiesen (67).
- **9 et 10 février** : Réunion du Groupe de Travail Risk Managment et du Conseil de Direction de la FIM à Genève (Suisse).
- **14 février** : Visite de l'usine SIP 19 à Torcy (77).
- **14 février** : Rencontre de Madame Isabelle LAMOUR, Présidente de la Fédération d'Escrime.
- **28 février** : RDV FFVE à Boulogne (92).
- **3 mars** : Réunion du Bureau Fédéral.

2.2 Informations du Président.

Remise de distinction à Madame DIEUDONNE.

Le Président félicite Madame Dany DIEUDONNE qui a été promue au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur début janvier. Sa décoration lui sera remise prochainement à la FFM par le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Michel SAPIN. Les participants s'associent aux félicitations du Président.

Démission du Président de la LMR Rhône-Alpes.

Monsieur LIOGIER a démissionné de la présidence de la Ligue Rhône-Alpes le 1^{er} janvier 2017 en raison des difficultés qu'il rencontrait gérer celle-ci.

Le Président BOLLE s'inquiète de cette situation. Il espère que la fusion entre les Ligues d'Auvergne et du Rhône-Alpes permettra de retrouver une certaine sérénité.

Les chiffres clefs de la FFM 2009-2016.

Le Président présente la synthèse à jour des chiffres clefs de la FFM. Ce document a été remis aux participants et a été adressé à l'ensemble des Présidents de Ligues et aux membres du Comité Directeur. Il s'agit d'un document pédagogique qui regroupe de façon claire les données et les tendances majeures de la FFM. Le Président engage les membres du Comité Directeur à utiliser ces données vis-à-vis des clubs et des licenciés. (Voir en annexe).

Conventions d'objectifs 2016.

Le Président regrette qu'un certain nombre de Ligues n'aient toujours pas retourné leurs conventions d'objectifs de l'année 2016 en dépit des relances envoyées par les services de la Fédération.

D'une manière plus générale, il souhaiterait une réactivité supérieure des secrétariats lorsque des informations ou documents sont demandés aux Ligues.

Le Président rappelle que la professionnalisation des Ligues via l'embauche d'un cadre fait partie des différentes actions prévues par les Conventions d'Objectifs.

Appel d'offre assurance.

En préambule, le Président BOLLE rappelle que le contrat d'assurance arrive à échéance fin 2017, celui-ci lie la Fédération à Gras Savoye, globalement, il donne satisfaction depuis 2014.

Courant 2016, un appel d'offre a été lancé auprès de plusieurs assureurs. L'un des objectifs poursuivi par la FFM a été notamment d'améliorer le niveau des garanties liées à la couverture Individuelle Accident (IA). Le Président indique que cette mise en concurrence a permis de faire évoluer dans le bon sens les garanties tout en diminuant les coûts pour la FFM.

Après les premiers retours des propositions, plusieurs réunions techniques ont été organisées à l'issue desquelles les offres de Gras Savoye et de Verspiere sont ressorties comme les plus intéressantes. Le Président précise que celles-ci sont assez proches l'une de l'autre.

Après discussions, compte tenu de la satisfaction de la collaboration avec Gras Savoye et MMA, le Président demande au Comité Directeur de se positionner sur la proposition du Bureau Fédéral visant à reconduire Gras Savoye et MMA comme assureur fédéral pour 2018-2021.

Aucun vote à bulletin secret n'est demandé.

Aucune opposition.

Aucune abstention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

A l'issue du vote, le Président félicite Monsieur BOISGROLIER pour son travail et son implication sur ce dossier.

FIM.

Le Directeur Général de la FIM, Monsieur VERNEDA a été remercié en novembre dernier et remplacé par Monsieur AESCHLIMANN, précédemment Directeur Exécutif des Opérations.

Cette modification dans l'organigramme de la FIM suit de quelques mois le départ de Monsieur GOMBAUD, dont le poste de Directeur des Sports demeure vacant.

Lors de la réunion de février, les membres du Conseil de Direction se sont émus, auprès du Président IPPOLITO de ce turnover important des cadres dirigeants de la FIM.

Futures élections au CNOSF.

L'Assemblée Générale Elective du CNOSF se tiendra le 11 mai 2017. Trois candidatures sont annoncées : Monsieur MASSAGLIA pour sa troisième mandature, Madame LAMOUR, Présidente de la Fédération d'Escrime et Monsieur DOUILLET, ancien Ministre des Sports
Le Président BOLLE indique que la FFM soutiendra Monsieur DOUILLET.

Constitution du Groupe de Travail Licences Epreuves.

Le Groupe de Travail Licences Epreuves pour la mandature 2016 - 2020, sous la direction du Président BOLLE, est constitué comme suit : BERTAUD Patrick, COURBOULEIX François, COUTANT Patrick, DURAND Philippe, FOREST Jean-Pierre, JACQUES Olivier, LAMOUREUX Patrick et THOLLAS Patrick.

La réunion de ce groupe de travail est programmée le 23 mai 2017 au siège de la Fédération.

Acquisition immobilière.

Le Président confirme d'achat d'un appartement (studio de 30 m²) dans un immeuble situé en face de la FFM au 63, Avenue Parmentier 75011 Paris. Les travaux de rénovation commenceront en mars.

Hospitality FFM 2017.

Les travaux d'aménagement et de décoration du nouveau bus FFM sont toujours en cours, il devrait être prêt fin avril 2017.

Q. 03 - COMMUNICATIONS DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL.

3.1 Informations du Directeur Général.

Personnel fédéral :

Monsieur POIRIER indique qu'il n'y a pas de mouvement au sein du personnel fédéral sauf à la DTN, par conséquent, il laissera le soin à Monsieur THIEBAUT de l'évoquer.

Intranet fédéral et licences à la journée.

La souscription 2017 des licences, troisième année d'utilisation du nouvel applicatif, se déroule sans problème. Cette année plus de 80% des règlements sont effectués par carte bancaire.

Nouveauté 2017, l'Intranet permet depuis le début de l'année, la souscription des licences une épreuve en ligne après avoir scanné un certificat médical et payé celle-ci.

Un clip vidéo d'information a été réalisé et largement diffusé (presse, moto-clubs, licenciés, élus et institutionnels).

A fin février, 1 600 licences de ce type ont été souscrites dont plus de la moitié à travers le nouveau site.

Monsieur POIRIER souligne que désormais, tous les principaux titres fédéraux sont en vente en ligne.

Site internet de la FFM.

En 2017, un travail important de refonte du site va être entrepris par la Direction de la Communication.

Il s'agira de le moderniser et de répondre aux nouvelles attentes informatiques (adaptation tablettes, portables ...). A cette occasion, une réflexion sera menée sur le contenu du site en fonction des informations figurant déjà dans l'intranet fédéral et les sites dédiés des championnats.

Bilan de formation des délégués.

Durant le premier trimestre 2017, trois sessions de formations destinées aux délégués et arbitres ont été dispensées par la Direction Juridique. Leur principal axe est de détailler les procédures à suivre par les jurys d'épreuves.

Monsieur DURAND demande si le support de formation pourrait être utilisé dans les Ligues.

Le Directeur Général répond positivement, la Direction Juridique devra adapter le document aux spécificités des Ligues.

Point sur les acquisitions de terrains.

Monsieur POIRIER fait le point sur les acquisitions de terrains (voir en annexe).

Les principales évolutions concernent les terrains de Saint Nolff (56) dont le rachat est imminent, celui de Bedée (35) pour lequel les négociations financières avancent, et enfin le site de Flayosc (83) pour lequel une proposition d'acquisition sera prochainement réalisée.

Circuit Carole.

En 2017, le Supermoto des Nations sera organisé les 23 et 24 septembre sur le Circuit Carole.

Pour cette organisation, une association spécifique a été créée : *Comité d'Organisation du Supermoto des Nations*. L'épreuve se déroulant le même jour que la finale du FSBK, le service Communication travaille sur une possibilité de diffusion des deux courses sur l'Equipe 21 le dimanche après-midi.

En complément, le Président rappelle que la Fédération gère le Circuit Carole depuis 2012 et que la convention de service public a été prolongée fin 2016 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'en 2022.

Régime d'autorisation.

Le projet de modification du régime d'autorisation est finalisé au niveau des services de l'état et doit maintenant être validé par le Conseil d'Etat. Sa mise en application devrait intervenir en 2018. Pour rappel, l'élément le plus notable serait le remplacement de l'autorisation administrative par une simple déclaration pour les manifestations se déroulant sur les circuits permanents homologués.

Accueil de la SVEMO.

La FFM accueillera plusieurs représentants de la Fédération suédoise les 23 et 24 mars prochains afin de leur présenter le fonctionnement de la Fédération et notamment l'intranet fédéral.

FIM-Europe.

Monsieur DESNUES, a été chargé par la FIM-Europe d'organiser le Rallye Club FIM-Europe du 22 au 25 septembre en Touraine pour une découverte du Val de Loire.

Monsieur POIRIER rappelle que la FFM organisera le congrès et l'Assemblée Générale de la FIM-Europe les 28, 29 et 30 Juin 2018 à Nantes au Westotel.

Matériel de communication pour les Liges

En 2016, les Liges avaient reçu comme dotation un kakemono, cette année un oriflamme leur sera adressé par la Direction de la Communication.

Séminaire annuel d'informations fédérales des Liges

Le séminaire se déroulera les 26 et 27 octobre 2017 au Campanile Bagnolet (et non pas les 19 et 20 octobre comme initialement prévu).

Travaux du siège.

Les travaux de réaménagement de la DTN sont achevés. La prochaine phase de réhabilitation concernera la DAF, la Direction des Sports et de la Réglementation et le service des licences et sera réalisée d'ici la fin 2017.

3.2 Informations du Directeur Technique National.

Personnel de la DTN :

Alexis LANDAIS a eu une opportunité professionnelle lui permettant de préparer un doctorat. Il quittera la FFM fin janvier 2017. Il sera remplacé par Madame Caroline CASTILLO à partir du 1^{er} mai 2017.

Sécurité routière :

Monsieur THIEBAUT indique que les chiffres 2016 font apparaître une légère baisse des décès pour la catégorie Moto 125 et +. Il s'agit de la seule catégorie où les chiffres sont en baisse.

Cet argument peut être utilisé pour la défense de la moto, dans les Préfecture, par exemple.

Marché :

Le nombre d'immatriculation a progressé de 7,5% en 2016 et il s'agit du meilleur chiffre depuis 2007.

Convention d'objectifs :

Le montant de la convention d'objectifs signée avec le Ministère a été revu à la baisse d'environ 25K€. Monsieur THIEBAUT indique, qu'au niveau national, les restrictions budgétaires du Ministère des Sports vont entraîner la perte ou le non renouvellement de 150 postes.

Sport de haut Niveau :

Monsieur THIEBAUT fait le point sur les quelques nouveautés en matière de soutien fédéral :

- Trial : accompagnement de l'Equipe de France Espoirs (mise à disposition d'une hospitality et moyens de déplacement).
- Enduro : proposition aux teams officiels de l'industrie d'aider leurs teams si ceux-ci intègrent un espoir français pour les épreuves internationales. Cette offre a reçu un accueil des industries qui ont apprécié l'initiative fédérale à leur rencontre.
- Equipes de Side-car cross : l'objectif est de faire augmenter le niveau pour viser un podium aux Nations en soutenant 4 équipages sur 5 GP.

3.3 Informations de Monsieur Jean-Pierre MOUGIN.

Monsieur MOUGIN félicite Madame DIEUDONNE pour sa distinction.

Il donne quelques informations relatives au CNOSF qui a récemment signé un accord avec France Télévision pour un total de 600 heures de retransmissions sur l'ensemble des disciplines sportives.

Enfin, Monsieur MOUGIN évoque l'organisation des ISDE 2017 en France pour laquelle le CNDS a validé une subvention de 100.000 euros.

Q. 04 – COMPTES 2016.

4.1 Rapport du trésorier.

Monsieur BERTAUD présente son rapport aux membres du Comité Directeur. (Voir en annexe).

Le résultat positif qui sera proposé à l'Assemblée Générale de juin 2017 est de 612.400 euros.

Monsieur BERTAUD remercie le service de la DAF pour le travail réalisé.

4.2 Arrêté des comptes 2016.

Pas d'opposition, ni d'abstention de la part des membres du Comité Directeur, les comptes 2016 sont arrêtés à l'unanimité.

Q. 05 – BUDGET PRÉVISIONNEL 2017.

Lors de la réunion du Comité Directeur de décembre, Monsieur BERTAUD avait estimé le résultat à 248.000 euros. Compte tenu des premiers éléments de 2017 (droits de calendrier, ISDE, Finale du Championnat de France Supermotard), Monsieur BERTAUD a réajusté le résultat 2017 à 416.000 euros. (Voir en annexe)

Q. 06 – AIDE FEDERALE POUR LES CLUBS.

Compte tenu de ce qui précède, le Président BOLLE propose d'augmenter l'aide fédérale pour les clubs à 1 400 euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. (Impact budgétaire d'environ 100.000 euros).

Aucune question, Aucune abstention. Cette proposition est donc validée par le Comité Directeur.

Madame RESCHKO-JACQUOT souhaiterait que l'augmentation soit aussi appliquée pour le moto-ball.

Après discussions, il est entériné que l'augmentation concernerait :

- Par journée de match de moto-ball : 90 euros.
- Epreuves outre-mer : 1 150 euros par épreuve.
- Tourisme (quel que soit le nombre d'épreuves) : 280 euros.

Q. 07 – POINT SUR LES AFFILIATIONS ET LES LICENCES.

Monsieur POIRIER indique tout d'abord que 2016 ayant été une année bissextile, les chiffres de fin février 2017 comptent un jour de moins qu'en 2016.

Au 28 février, le nombre d'affiliations est de 1.214 clubs (Pour mémoire, au 29 février 2016, 1.218 clubs étaient affiliés en 2016).

De plus, il précise que les résultats des ventes de licences sont globalement satisfaisants. A fin février, 38.747 licences ont été souscrites contre 38.748 en 2016 au 29 février.

Le Président souligne que le nombre de titres et de licences délivrés devrait être proche de 100.000 en 2017.

Q. 08 – ELECTIONS COMMISSION DE TRIAL (1 membre).

Candidats : BLIN Jean-Michel, CHOUFFIER Michel, COMPIN Pascal et PERNOT Christian.

Nombre de votants : 32.

Nombre de suffrages exprimés : 32.

Abstention : 1.

Est élu : PERNOT Christian (18 voix).

Ne sont pas élus: CHOUFFIER Michel (9 voix), BLIN Jean-Michel (3 voix) et COMPIN Pascal (1 voix).

Q. 09 – REFORME TERRITORIALE.

Le Président rappelle que depuis 2016 une loi impose la réforme territoriale en France, ce qui entraîne pour la Fédération la création de six nouvelles Ligues et la disparition de 14 Ligues actuelles ainsi que l'obligation de créer administrativement les nouvelles ligues courant 2017 afin de respecter l'échéance du 31 décembre 2017 :

- Hauts de France (Flandres et Picardie).
- Grand Est (Alsace, Champagne et Lorraine).
- Aquitaine (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes).
- Occitanie (Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées).
- Bourgogne-Franche Comté.
- Auvergne-Rhône-Alpes.

Fin 2016, début 2017, plusieurs réunions ont été organisées afin de mettre en place les créations de ces nouvelles Ligues. Les comptes rendus de celles-ci font ressortir des situations différentes. En conclusion, il s'avère difficile de proposer une démarche unique pour l'ensemble des ligues concernées.

Aussi, il semble nécessaire de :

- Créer un calendrier commun à l'ensemble des ligues concernant les grandes lignes de cette réforme.
- Limiter la période provisoire à 16 mois maximum et donc organiser des élections durant cette période en garantissant la représentativité de toutes les ligues.
- Pour la FFM, accompagner administrativement les nouvelles ligues.

Le calendrier de création des nouvelles Ligues serait le suivant :

Phase 1 : Mars 2017 / Juin 2017 – Création administrative des nouvelles Ligues.

- Travail avec les membres fondateurs sur les statuts, le règlement intérieur pour adoption par la FFM lors de son Assemblée Générale de Juin 2017.
- Premières démarches visant à donner vie à la structure (logo, site Internet ...).
- Déclaration des nouvelles Ligues en Préfecture.

Phase 2 : Juin 2017 / Décembre 2018 – Constitution des nouvelles Ligues.

- Adoption des statuts et du règlement intérieur des nouvelles ligues.
- Préparation de l'Assemblée Générale Elective des nouvelles Ligues et du traité de fusion.
- Organisation de l'Assemblée Générale Elective.
- Planning de transfert des compétences des anciennes vers les nouvelles Ligues.

Phase 3 : A partir de l'élection de l'équipe dirigeante / 1^{er} trimestre 2020. – Phase transitoire.

- Mise en place des différents championnats.
- Harmonisation de l'accompagnement des clubs
- Adoption du traité de fusion/dissolution/dévolution en Assemblées Générales Extraordinaires des anciennes Ligues.

Le Bureau Fédéral s'est interrogé sur les modalités de représentativité de chaque ancienne Ligue au sein des nouvelles Ligues : proportionnalité en fonction du nombre de licenciés ou représentation à parts égales ?

Il propose la mise en place de la répartition à parts égales sur la base de 5 ou 6 membres de chaque Ligue pour les fusions à deux Ligues et de 5 membres de chaque Ligue pour les fusions à trois Ligues.

Monsieur LAMOUREUX a notamment évoqué le problème de représentativité des Ligues lors d'une fusion à trois et a évoqué la possibilité de prévoir un « droit de véto » ou une majorité qualifiée.

Le Bureau Fédéral a entériné que le Président neutre des nouvelles ligues (durant la phase 2 mentionnée ci-dessus) soit désigné par la FFM (a priori, il s'agira de Monsieur POIRIER).

Le Président indique que le cas de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes sera traité un peu plus rapidement en raison de la situation de la Ligue Rhône-Alpes (démission de son Président début 2017 et forte demande des clubs de sortir de la situation actuelle). En conséquence, les élections seront organisées le plus rapidement possibles.

Les discussions sont engagées.

Monsieur JACQUES indique son désaccord sur le principe de la représentation à parts égales et est favorable au respect du pourcentage du nombre de licenciés. Monsieur JACQUES souhaite que le Comité Directeur se prononce par vote sur ce point.

Monsieur THOLLAS partage l'avis de Monsieur JACQUES pour ce qui concerne la représentativité des anciennes Ligues. Il s'inquiète des pertes en termes d'activités qui pourraient être engendrées si les fusions n'étaient pas bien réalisées.

Il interroge le Président BOLLE sur la volonté de la Fédération de minimiser le travail des Ligues. Le Président lui répond que la diminution de la charge de travail des Ligues est une conséquence de l'évolution du mode de délivrance des licences à travers l'informatisation et le transfert sur internet. Celui-ci fait l'unanimité aujourd'hui.

La Fédération n'a aucunement l'intention de réduire l'activité des Ligues, mais il faut que celles-ci prennent en compte l'évolution de leurs missions. A ce titre, elles doivent dorénavant jouer un rôle actif dans le développement des actions fédérales. Le Président rappelle que l'intégration d'un cadre rentre dans cette perspective.

A l'issue des discussions, le Président demande au Comité Directeur de se prononcer par vote à bulletin secret.

Vote de résolution : Représentation des anciennes Ligues au sein des nouvelles Ligues.

Question : Etes-vous favorable à une représentation à parts égales (parité) ou à la proportionnalité ?

Nombre de votants : 32.

A parts égales (parité) : 24.

A la proportionnalité : 6.

Abstentions : 2.

Le Comité Directeur donne son accord sur la proposition ci-dessus.

Vote de résolution : Représentation des anciennes Ligues au sein des nouvelles Ligues.

Question : Etes-vous favorable à une majorité simple ou à une majorité de décision à hauteur de 75% des membres présents ?

Nombre de votants : 32

Majorité simple : 6.

Majorité de décision à hauteur de 75% : 23.

Abstentions : 3.

Le Comité Directeur donne son accord sur la proposition ci-dessus.

Q. 10 – MODIFICATIONS DES TEXTES FEDERAUX ET DES RTS.

10.1 Statuts.

Le Président rappelle que l'arrivée des nouvelles ligues va entraîner un reformatage du système de gestion du sport et qu'il va falloir recréer un échelon qui n'existait pas jusqu'à présent : l'échelon interdépartemental.

Les Comités Départementaux ont été mis en place par la FFM en 1990 et existent dans 70% des départements. Toutefois, ils ne sont pas tous actifs.

Une des pistes pour redynamiser et développer ces structures serait notamment de valoriser leurs Présidents en leur permettant de voter lors de l'Assemblée Générale Elective de la Fédération, ce qui représenterait une centaine de votants.

Monsieur MOUGIN souligne que la réforme territoriale va donner plus de pouvoirs et de moyens aux Comités Départementaux.

A la demande de Monsieur DURAND, le Président précise que les aides allouées aux Comités Départementaux seront versées par la Fédération et non pas par les Ligues.

Lors de la précédente mandature, la réforme de modification du socle électoral proposée (scrutin de liste) n'avait pas pu être présentée à l'Assemblée Générale en raison d'un soutien trop faible du Comité Directeur.

Lors de sa réunion du 3 mars 2017, le Bureau Fédéral a souhaité proposer au Comité Directeur un projet consistant à la mise en place de deux collèges.

- Collège des représentants des Ligues.
- Collège des représentants des Comités Départementaux.

On passerait ainsi de 25 à environ 125 électeurs, ce qui serait un socle électoral plus conséquent.

La détermination du nombre de voix serait identique à ce qui figure déjà dans les statuts.

Collège des représentants des Ligues aux Assemblées Générales (AG) :

Le projet consiste à moduler le nombre de leurs représentants en fonction de leurs nombres de voix.

- Moins de 100 voix : représentation de la Ligue à l'AG par son Président.
- De 100 à 200 voix : représentation de la Ligue à l'AG par son Président et un représentant spécialement élu à cet effet par l'AG de la Ligue au sein de son Comité Directeur pour la durée de mandat de celui-ci.
- Plus de 200 voix : représentation de la Ligue à l'AG par son Président et deux représentants spécialement élus à cet effet par l'AG de la Ligue au sein de son Comité Directeur pour la durée de mandat de celui-ci.

Collège des représentants des Comités Départementaux aux Assemblées Générales (AG) :

Le projet consiste à ce que les Comités Motocyclistes Départementaux soient représentés par leur Président, ou en son absence, par un autre membre de leurs bureaux mandaté spécialement à cet effet.

Les Ligues et les Comités ne pourront être représentés par les mêmes personnes.

A l'issue des discussions, le Président demande au Comité Directeur de se prononcer sur cette proposition par vote à bulletin secret.

Modifications statutaires non relatives à la gouvernance fédérale.

Question : Etes-vous favorable à la proposition du Bureau Fédéral relative au nombre de représentants des Ligues à l'AG de la FFM et à la création d'un Collège électoral départemental ?

Nombre de votants : 32

OUI : 30.

NON : 1.

Abstention : 1.

Le Comité Directeur donne son accord de principe sur ce qui précède. Le texte final de la proposition sera soumis aux votes du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale du 19 juin 2017.

Le Président remercie le Comité Directeur et indique que cette réforme, si elle est adoptée lors de la prochaine Assemblée Générale, constituera une avancée significative de notre Fédération.

10.2 RTS.

Monsieur CHAUMET-RIFFAUD s'excuse tout d'abord de ne pas avoir été en mesure d'envoyer plus tôt les propositions aux membres du Comité Directeur, celles-ci lui ayant été demandées tardivement.

Il soumet les propositions de modifications des RTS des disciplines Enduro, Courses sur Piste et de l'Educatif.

Le Comité Directeur donne son accord sur les propositions.

La Direction des Sports et de la Réglementation adressera aux membres du Comité Directeur les versions définitives de ces documents.

Q. 11 – CONGRES FFM 2017 et suivant.

Le prochain congrès fédéral se déroulera dans la Ligue des Flandres à l'hôtel Mercure Lille Lesquin situé à côté de l'aéroport.

Les dates sont les suivantes : du jeudi 2 au samedi 4 novembre 2017.

Monsieur SCHOTS, Président de la Ligue, est heureux d'accueillir l'ensemble des élus de la Fédération à cette occasion.

Pour l'organisation de l'édition 2018, La Ligue du Poitou-Charentes est toujours candidate à Poitiers. La visite du site sélectionné est envisagée d'ici juin 2017.

Q. 12 –QUESTIONS DIVERSES.

12.1 Pass Circuit.

Le Bureau Fédéral propose au Comité Directeur d'avancer l'âge des détenteurs des pass circuits à 6 ans (au lieu de 7 ans actuellement).

Aucun vote à bulletin secret n'est demandé. Aucune opposition. Aucune abstention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12.2 Congrès FFM : Demandes de Mesdames CLAIR DUMONT et RESCHKO JACQUOT.

Lors de la dernière réunion, deux demandes relatives au congrès fédéral avaient été exprimées par Mesdames CLAIR DUMONT et RESCHKO JACQUOT qui devaient être étudiées par le Bureau Fédéral.

Lors de sa réunion du 3 mars, celui-ci n'a pas souhaité donner avis favorable à Madame RESCHKO JACQUOT pour que la commission moto-ball commence ses travaux dès le jeudi après-midi.

A l'inverse, il a été envisagé de permettre à la commission Enduro de se réunir dès le jeudi après-midi comme la vitesse et le motocross.

En ce qui concerne la demande de Madame CLAIR DUMONT, le Bureau Fédéral a chargé Madame LEMOINE d'étudier les possibilités techniques et financières d'intégrer de nouveaux participants au congrès annuel. Ce point sera à nouveau évoqué lors de la réunion de juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 16h30.

Rapport du trésorier P. Bertaud

Résultat définitif, après validation du Commissaire aux Comptes :

612,4 k€ pour 353,2 k€ en 2015, pour 226,3 k€ en 2014, 335,7 k€ en 2013, 547 k€ en 2012 et 395 k€ en 2011.

(Nous étions sur des projections entre 400 k€ et 450 k€)

Pour un résultat d'exploitation de :

599k€ pour 403 k€ en 2015, pour 196 k€ en 2014, 290 k€ en 2013, 654 k€ en 2012 et 398 k€ en 2011.

Ecart : - résultat financier : + 31 k€ (27k€ en 2015)

- résultat exceptionnel : négatif de 17,4 k€ (négatif de 81,6 k€ en 2015) : Cessions de biens (vente du circuit de Château du Loir, flotte véhicules, motos et biens immobilisés obsolètes, traitement social d'un départ d'un collaborateur...).

###

Globalement : 19,353 millions d'euros de produits de fonctionnement pour 19,752 en 2015, soit -2 % dont 16,387 millions en droits fédéraux (-2 %) et 1,055 millions de subvention (-6,42 %) avec une convention d'objectifs en baisse de 4.08 %.

Cette variation négative s'explique principalement par le fait qu'en 2015, nous comptabilisons les droits du promoteur pour le championnat du Monde de Motocross et pour le Motocross des Nations. A compter de 2016, nous avons souhaité que les droits du promoteur doivent être facturés au moto-club organisateur pour écarter un éventuel risque fiscal de TVA sur la FFM. La FFM effectue désormais une avance de trésorerie au moto-club pour l'aider à régler les échéances fixées avant la manifestation. Pour 2016, nous avons été remboursés à bonne date de cette avance.

Les droits fédéraux des titres de participations (licences, cartes et pass-circuits) et des affiliations représentent 68,6 % du total des produits de fonctionnement (65,85 % en 2015). Ce poste a progressé entre 2015 et 2016 de 2,21%. Les engagements à nos championnats ont progressé de 5,69% et les prestations sportives (forfait ou réel chronométrage et officiels) de 8,46%. Nos droits de calendrier ont diminué mécaniquement avec le changement de méthode indiqué ci-dessus et l'impact du droit fédéral du Motocross des Nations.

Les charges de fonctionnement s'établissent à 18,755 millions d'euros pour 19,344 millions d'euros pour en 2015, en baisse de 3,04% après une hausse de 10,01 % entre 2014 et 2015 en tenant compte des droits Youthstream comptabilisés en 2015 et 2014.

- 5,524 millions d'euros de soutiens accordés, ligues, pilotes et clubs, + 0,44 % par rapport à 2015, 29,46 % du total des charges. L'aide fédérale aux moto-clubs organisateurs a progressé de + 5,49%, celle des ligues de 3,23%. L'aide aux pilotes a diminué suite à la décision de ne plus verser de prime de résultats sur certains championnats de France (Elite) et également via une diminution du partenariat prévoyant des aides aux pilotes de la filière du haut niveau.

- le poste des assurances est resté stable par rapport à 2015, s'expliquant par une tarification fixe pour 3 ans à partir de 2014 pour l'assurance de nos licenciés et affiliés. Les assurances représentent 20,05% des charges de fonctionnement.

- 1,882 millions de frais de déplacements et de réception en baisse de 8,65%, soit 10,03 % du total des charges. Cette diminution est due en partie à notre absence sur les ISDE 2016 suite à notre décision au regard de notre déclassement en 2015, puis à des actions programmées non réalisées (exemple formation CDSR, regroupement filières du Haut niveau...).
- diminution de près de 2% des charges de personnel (y compris les charges fiscales assises sur les salaires) qui représentent 16,99 % du total des charges,
- le poste des droits et redevances (FIM, FIM Europe...) a diminué de 556k€ soit pratiquement le montant des droits Youthstream pour 2015.
- les dotations aux amortissements ont augmenté de +11,55% suite à travaux de réfection du siège, l'acquisition de nouveaux circuits et d'un parc de motos pour la filière Vitesse du Haut Niveau (facturé dans le cadre d'une location annuelle).

Globalement et sans tenir compte des droits Youthstream de 2015, le résultat d'exploitation 2016 est en augmentation de 46,82% par rapport à 2015, s'expliquant principalement par une augmentation de nos produits de 152 k€ et une diminution légère de nos charges de 39K€. La progression de notre résultat financier +14,7% et celui du résultat exceptionnel, +78,7%, nous donne un résultat net progressant pour 2016 de 259 k€ soit 73,38%.

###

Pour continuer par le bilan, nos fonds propres continuent donc de se conforter : 4,328 millions soit une augmentation de 16,48 % en un an (+10.50% entre 2014 et 2015)

L'actif immobilisé net a progressé de 17,68%, lié aux nouvelles acquisitions (rénovation d'une partie du siège social, circuits FFM, flotte de véhicules...) soit 1.011K€, et aux sorties d'actifs pour 298k€. L'actif net représente un peu plus de 57 % de nos fonds propres.

Une diminution de 40,62 % de l'actif circulant et réalisable (hors disponibilités de trésorerie) qui correspond à ce que la FFM a comme créances envers ses clubs, ligues, partenaires, créances fiscales et sociales.

Les créances douteuses diminuent en valeur brute de 75 %, notamment suite à des créances devenues irrécouvrables (30k€) et baissent en valeur nette de provisions de 70 %. Les dus des clubs fin 2016 étaient de 212 k au 31/12/2016 et à ce jour de 44K€.

Les provisions pour risques et charges ont globalement augmenté de 45 % suite notamment à la révision annuelle de la provision pour retraite, à des provisions pour risques juridiques éventuels et pour grosses réparations ou rénovations suite à l'acquisition des nouveaux circuits.

L'ensemble des dettes restent stables avec une diminution de nos encours vis-à-vis des fournisseurs, prestataires, ligues et moto-clubs... et une augmentation de notre poste de charges restant à payer pour 2016 dont le solde de la prime des licenciés et affiliés de près de 570k€.

###

Pour la prochaine affectation du résultat 2016 lors de l'AG de juin, je vous propose le montage suivant :

- 1^{ère} affectation du résultat 2016 pour 300 k€ sur la réserve Fonds d'aide aux organisations
- 2^{ème} affectation du résultat 2016 pour 300 k€ sur une nouvelle réserve, dont le contentant reste définir. Nous vous proposerons un Fonds d'auto-assurance.
- 3^{ème} affectation soit le solde de 12.43 k€ au report à nouveau,

Ainsi le Fonds d'aide passera ainsi de 1.100 k€ à 1.400 k€, permettant de couvrir une année de versement à nos moto-clubs organisateurs et le compte de report à nouveau passera de 2.612 k€ à 2.625 k€.